

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
COMMUNE DE

LORP-SENTARAILLE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME
DEUXIEME REVISION

5.13

ANNEXES SANITAIRES

NOTICE RELATIVE A L'ELIMINATION DES DECHETS

REALISE PAR : bureau d'études **ADRET**
bureau associé ATELIER DU PRIEURE
26 Rue de Chaussas 31 200 Toulouse TEL : 05-61-13-45-44 FAX : 05-17-47-54-72
E-Mail: Adret.Environment@wanadoo.fr



ELIMINATION DES DECHETS dans la commune de LORP-SENTARAILLE

◆ Gestionnaire

Le SICTOM du Couserans, Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères, créé en 1985, regroupe 96 communes du Couserans (communautés de communes de Oust, Volvestre ariégeois, Saint-Girons, Castillonnais, Bas-Couserans, Massat, Séronais, Val-Couserans) + les communes de Lacourt, Montesquieu-Avantes, Montardit, Portet d'Aspet).

Le SICTOM adhère au SYSTOM des Pyrénées, qui est une fédération regroupant les syndicats et collectivités ayant la compétence collecte et traitements des déchets ménagers d'une partie de la Haute-Garonne et du SICTOM du Couserans pour l'Ariège ; Le SYSTOM gère le C.E.T.(Centre d'Enfouissement Technique) de Liéoux, implanté à 10 km au nord de Saint-Gaudens en Haute-Garonne, et où sont stockées les ordures ménagères du Comminges, du Couserans, du Magnoac, de Saint-Lys et parfois du Val d'Aran ; la fermentation des ordures ménagères produit du méthane qui est valorisé par une production d'électricité (qui couvre les besoins de 2200 foyers).

◆ Collecte

Le SICTOM collecte les ordures ménagères à raison de 1 fois par semaine à LORP-SENTARAILLE (conteneurs répartis dans le territoire communal). Le SICTOM projette d'assurer la collecte 2 fois par semaine.

Parmi ces points de collecte, le SICTOM projette d'en enterrer¹ deux : place Rieu-Boussut, et place de l'église à Sentaraille, avec le concours du PNR.

Les ordures ménagères sont ensuite acheminées à Clarac (en Haute-Garonne), rattaché au SMICTOM de Saint-Gaudens, où elles sont stockées dans le centre d'enfouissement technique du Pihourc.

Le tri sélectif (verre, papier, plastique) est également collecté par le SICTOM une fois par semaine ; 4 points verts ont été implantés dans la commune, place du cimetière, aux abords des terrains de tennis, place Rieu-Boussut, place de l'église de Sentaraille.

¹ Un point de collecte enterré correspond à une benne de collecte enterrée dans une excavation de 8 à 12 m³, et pourvu d'une borne. Son coût est de l'ordre de 10 à 15000€ HT ; environ 120 points de collecte enterrés sont prévus dans le territoire du SICTOM.

◆ Déchetterie

Le SICTOM gère 7 déchetteries (Saint-Girons, Lasserre, Mercenac, Castelnaudurban, Oust, Biert, Audressein). Les produits acceptés sont :

- Déchets verts : tontes, tailles de haies et d'arbustes (diamètre inférieur à 250 mm), feuilles, fleurs. L'apport des déchets verts est limité à 5 m³ par semaine et par société. (Pour les entreprises : dépôt interdit à Saint-Girons- Palètès, se rendre à Mercenac de préférence). Le SICTOM a obligation de traitement de ces déchets verts ; il projette de créer une plateforme de compostage à Caumont, à l'échéance de 7 à 10 ans,
- Ferrailles et métaux non ferreux (éléments constitués de 80 % de métal au minimum : vélos, frigos, électroménagers...),
- Gravats inertes (exceptés à la déchetterie de Saint-Girons - Palètès) : briques, tuiles, matériaux de démolition, ardoises, gré, carrelage, céramique. L'apport de gravats est limité à 3 m³ par semaine et par société.
- Encombrants : matelas, sommiers, canapés, fauteuils, gros meubles, plastiques, polystyrène, PVC,
- Déchets d'équipements électriques et électroniques : claviers d'ordinateurs, écrans, unités centrales, néons, télévisions, petit électroménager,
 - Lampes halogènes, ampoules à économies d'énergies,
 - Cartouches d'encres,
 - Huiles de vidange, huiles alimentaires,
 - Papier,
 - Verre ménager,
 - Emballages ménagers,
 - Pneus de véhicules légers sans jante,
 - Déchets ménagers spéciaux (peintures, colles, vernis, acides, bases, solvants, produits phytosanitaires d'origine ménagère, batteries, piles et accumulateurs inférieurs à 3 kg)
 - (Déchets toxiques des entreprises sont interdits : peintures, vernis, solvants, acides...)
 - Bois,
 - Collecteurs fermés de déchets de soins piquants (aiguilles, bandelettes...) des particuliers en auto-traitement (à amener uniquement à la déchetterie de Palètès).

◆ Compost

Le SICTOM vend également des composteurs individuels.

◆ DASRI

Le SICTOM assure également la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).